

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
5 février 2015
n° 5 / 7630^e
pages 257 à 312



CHRONIQUE / Tribunal judiciaire

Une chance pour la France et le droit continental :
la technique de cassation, vecteur particulièrement approprié
au contrôle de conventionnalité

> *Serge Guinchard, Frédérique Ferrand et Tony Moussa* 278

ÉDITORIAL

257 Procès d'un procès?, *Patrick Wachsmann*

ACTUALITÉS

- 261 Entente (fourniture en carburacteur) : affectation du commerce intracommunautaire
- 264 Mariage de personnes de même sexe : exception d'ordre public international
- 266 Liberté d'information : restriction de l'accès de détenus à des publications de presse
- 268 Nouvelle organisation territoriale de la République : adoption du texte par le Sénat
- 270 Différences de traitement (catégories professionnelles) : présomption de légalité

POINTS DE VUE

- 274 La laïcité : un principe, des valeurs, *Hugues Fulchiron et Mathilde Philip-Gay*
- 276 Le nouveau règlement européen relatif aux procédures d'insolvabilité transfrontalières et les procédures de surendettement. L'occasion manquée de la France?, *Véronique Legrand*

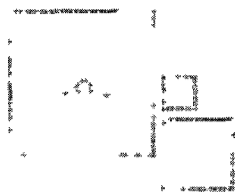
ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 287 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 298 **Notes** : Quelle sanction procédurale pour les clauses de conciliation obligatoire?,
note sous Cass., ch. mixte, 12 déc. 2014, Christine Boillot
- 303 L'obligation de présenter « aussitôt » le gardé à vue à l'autorité judiciaire :
présentation « à court délai » ou présentation « sans délai »?,
note sous CEDH 4 déc. 2014 [2 arrêts], Jean-François Renucci
- 306 Cession d'œuvre d'art et droit de reproduction,
note sous Cons. const., 21 nov. 2014, Franck Laffaille

ENTRETIEN

- 312 *Mathilde Hautereau-Boutonnet et Ève Truilhé-Marengo* - L'obligation de résultat des États quant à la qualité de l'air ambiant : quel risque pour la France ?

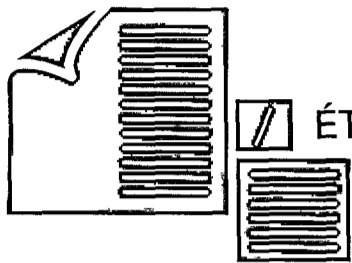
DALLOZ



POINTS DE VUE

274 La laïcité: un principe, des valeurs
par Hugues Fulchiron et Mathilde Philip-Gay

276 Le nouveau règlement européen relatif aux procédures
d'insolvabilité transfrontalières et les procédures
de surendettement. L'occasion manquée de la France?
par Véronique Legrand



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

278 Une chance pour la France et le droit continental:
la technique de cassation, vecteur particulièrement
approprié au contrôle de conventionnalité
par Serge Guinchard, Frédérique Ferrand
et Tony Moussa

PANORAMA

287 Procédure civile
janvier 2014 - décembre 2014
par Natalie Fricero

NOTES

298 Quelle sanction procédurale pour les clauses
de conciliation obligatoire?,
note sous Cass., ch. mixte, 12 déc. 2014
par Christine Boillot

303 L'obligation de présenter « aussitôt » le gardé à vue
à l'autorité judiciaire: présentation « à court délai »
ou présentation « sans délai »?,
note sous CEDH 4 déc. 2014 [2 arrêts]
par Jean-François Renucci

306 Cession d'œuvre d'art et droit de reproduction,
note sous Cons. const., 21 nov. 2014
par Franck Laffaille



ENTRETIEN

312 Mathilde Hautereau-Boutonnet et Ève Truilhé-Marengo -
L'obligation de résultat des États quant à la qualité de l'air ambiant: quel risque pour la France?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).